Convention entre les régions Tanger-Tétouan et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-05-2008 00:16:36

La région Tanger-Tétouan et celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé, courant cette semaine, une convention de coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La convention, signée en marge des travaux de la "2-ème convention internationale pour une approche territoriale du développement", tenue du 12 au 14 mai courant à Tanger, est dotée d'un montant de 475.800 euros sur une période de 3 ans.

Le financement de ce projet de partenariat décentralisé sera assuré par la région Provence-Alpes-Côte-d'azure à hauteur de 137.000 euros et par le Projet d'accompagnement de la décentralisation (PAD-Maroc) avec un apport de 175.000 euros, en plus d'une contribution de la région Tanger-Tétouan de l'ordre de 163.000 euros.

Selon le document, signé par les présidents des deux régions, MM. Abdelhadi Benaallal et Michel Vauzelle, les deux parties comptent réaliser un projet qui vise à un meilleur positionnement de la région Tanger-Tétouan à travers "le renforcement de la capacité de la région à développer une vision stratégique de l'aménagement de son territoire et à suivre les projets relevant de ce domaine de compétence".

Aux termes de cette convention, les services techniques de la région Tanger-Tétouan se verront renforcés par la structuration d'une division chargée de l'aménagement du territoire. Ce nouveau service aura également pour mission de faciliter la réalisation et le suivi de l'ensemble des projets de coopération entre les deux régions, précisent à ce sujet les responsables du Conseil régional.

Conformément à l'esprit de la rencontre des régions du monde à Tanger, qui plaide pour un rôle central de la région dans le développement, le projet de coopération entre les deux parties vise également à mettre en réseau les acteurs locaux de l'aménagement du territoire dans la région nord et à capitaliser leurs expériences dans ce domaine.

La coopération décentralisée impliquant directement les acteurs locaux des deux régions occupe une place de choix dans cet accord. En effet, la convention stipule que cette coopération doit associer l'ensemble des partenaires de la coopération décentralisée, favoriser le rapprochement entre les collectivités locales des deux régions et promouvoir la coopération entre les différents acteurs de la société civile.

A rappeler que lors des travaux de la rencontre des régions du monde à Tanger, la région de Tanger-Tétouan a été citée en exemple dans le domaine de la coopération décentralisée, compte tenu des nombreux projets à succès qu'elle a initié avec différentes régions des pays de l'Union Européenne.

MAP